



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Fort de France, le 31 août 2023

## Communiqué de presse

### Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er septembre 2023 à zéro heure

Les prix des produits pétroliers et du gaz sont fixés conformément à la réglementation dont les modalités de calcul sont détaillées dans l'arrêté du 5 février 2014.

Sur la base de cette méthode de calcul, le Préfet arrête mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Les prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés et déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par la collectivité territoriale de Martinique et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Martinique.

### Au 1er septembre 2023, zéro heure, les prix maximums applicables en Martinique seront les suivants :

- Supercarburant sans plomb : 1,86 €/L, soit +0,06 €/L par rapport à août 2023 (1,80 €) ;
- Gazole routier : 1,71 €/L, soit +0,11 €/L par rapport à août 2023 (1,60 €) ;
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 23,29 €, soit +0,47 € par rapport à août 2023 (22,82 €).

### Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du pétrole brut sont en hausse de 10,2 % à 86,59 \$ par baril en moyenne suite à un ralentissement de la production au Moyen-Orient.
- Les cours de l'essence et du gasoil sont en forte hausse respectivement de 14,1 % et de 19,9 % en raison de la demande estivale.
- Les cours du butane sont en forte hausse de 15,4 % en raison de craintes sur les approvisionnements mondiaux.
- La parité euro/dollar diminue légèrement de 1 % à 1,0947 euros pour 1 dollar.

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle  
[communication@martinique.gouv.fr](mailto:communication@martinique.gouv.fr)